

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée que :

Le Conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026, a adopté le règlement portant le numéro 01-26 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux.

Ce règlement sera adopté à la séance ordinaire du conseil provisoire municipal du 2 février 2026.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière-trésorière aux heures normales de bureau, soit :

Du lundi au jeudi de 7 h 30 à 16 h 00 et le vendredi de 7 h 30 à 12 h 00

DONNÉ À SAINT-BRUNO, CE 14^{ième} JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-SIX.



Rachel Bourget, dg
Greffière-trésorière